



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 22 - 2023 - Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2023 - 2ème série
Crédit demandé : CHF 401'800.00**

Commission des finances - séance du 24 octobre 2023 :

Membres avec droit de vote : Jean-Denis Briod (président), Nathalie Bernheim, Robin Carnello, Jean-Robert Chavan, Léo Ferrari, Michel Godart, Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz, André Ogay, Guillaume Roy, Anne Schranz (rapportrice), Bertrand Yersin, Roger Zimet

Membres suppléants : Evelyne Campiche Ruegg, Yves Currat, François Logoz, Paul-Emile Marchand, Jacqueline Reigner, André Stehlin

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen

Administration : Claude-Alain Chuard

Membres votants pour cet objet : 13

Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 24 octobre 2023 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements supplémentaires apportés aux commissaires en séance et par la suite par courriel.

Préambule

Le principe bien connu des crédits supplémentaires n'est pas rappelé. Il est toutefois fait remarquer que la prévision pessimiste d'augmentation de ces crédits, à la suite de la révision à la baisse de certains postes du budget à cause des difficultés financières de la Commune, ne s'est pas encore réalisée.

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

4.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (page 4)

Les apprentis concernés travaillent au Service des finances. Ce service emploie des apprentis de 3^{ème} année, car ils doivent être assez mûrs pour travailler dans ce domaine. L'apprenti devant terminer en août a été gardé, en plus de l'apprenti courant, et a entamé une maturité professionnelle commerciale, car il était très utile au service. Le crédit supplémentaire concerne son poste d'août à décembre 2023.

Les deux maladies de longue durée ne sont pas préoccupantes, le taux d'absentéisme à Pully est tout à fait dans la moyenne.

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (pages 4-5) :

130 - Service des ressources humaines : le marché de l'emploi est sec. Des employés partent et il est difficile de les remplacer. Souvent plusieurs annonces sont nécessaires pour le même poste.

411 - Ecowatt : la liste d'attente des demandes de subventions est longue. Lorsque le budget dévolu a été dépensé, celles qui restaient ont été satisfaites en prélevant le montant sur un fonds d'égalisation.

4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale... (pages 5-6) :

151 - Culture et loisirs : le dispositif de répartition du déficit du Centre sportif de Malley a largement été détaillé dans la demande de crédits supplémentaires, 2^{ème} série, de l'année passée (préavis 18-2022). Cette participation est plafonnée pour la Ville de Pully, sauf en ce qui concerne les deux critères de l'indice des prix à la consommation et du nombre d'habitants. Ces derniers ayant augmenté, notre participation l'a également été.

510 - Classes enfantines, primaires : cette demande concerne des frais de personnel facturés par la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) pour la conciergerie et l'intendance relatives aux locaux de C.-F. Ramuz 43 qui abritent la bibliothèque scolaire primaire et la direction de l'établissement scolaire primaire.

520 - Enseignement secondaire : les prix concernant les camps de ski ont augmenté (logement, abonnements...). Il faut cependant préciser que le choix de leur destination relève uniquement des professeurs des classes concernées et que la Commune n'a pas de marge de manœuvre et peut juste espérer que ce choix soit raisonnable.

730 - Santé publique : pour la bonne compréhension de cette demande, les sigles des transports concernés recouvrent Transport Handicap Vaud et Transport de personnes à Mobilité Réduite de la région de Lausanne.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 9) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 13 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 22-2023, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2023, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 401'800.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 7 novembre 2021